

221C2520  
FR0010609263-FS0774

28 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(articles L. 233-7 du code de commerce)**

**MAUNA KEA TECHNOLOGIES**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 septembre 2021, complété par un courrier reçu le 28 septembre, la société de droit américain Armistice Capital, LLC<sup>1</sup> (510 Madison Avenue, 7th Floor, NY 10022, New York, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Armistice Capital Master Fund Ltd. dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2021, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte dudit fonds, 5 909 000 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 13,34% du capital et 12,93% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES par le déclarant<sup>3</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 2 363 600 bons de souscription d'actions exerçables jusqu'au 23 septembre 2029, donnant droit à autant d'actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES au prix de 1,10 € par action.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES par la société Armistice Capital, LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Armistice Capital, LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

---

<sup>1</sup> « Contrôlée » par M. Steven Boyd en tant que « *managing member* », lequel a précisé ne détenir aucune action MAUNA KEA TECHNOLOGIES à titre personnel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 44 299 635 actions représentant 45 707 938 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. information diffusée par la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES le 23 septembre 2021).

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 17 septembre 2021 sous le n° 21-405 et communiqué de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES du 20 septembre 2021.